

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 10 mars 2025

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Mme Monique ELISABETH

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Stéphane PILLEMONT, MMES Laetitia GRIVOT et Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

CELLOIS CS

Le club nous informe que le 24 mai, une manifestation municipale réquisitionne son terrain. Il demande la possibilité d'inverser toutes ses rencontres à cette date.

Le justificatif étant fourni et la date anticipée, la Commission donne son accord.

CATEGORIE U6-U9

Information importante

Suite à une recrudescence de feuilles de plateaux mal remplies nous prévenons les clubs qu'à partir de la phase 4, la Commission sera susceptible d'appliquer une amende de 8€ pour défaut de remplissage de feuille de plateaux.

PLATEAUX U7

Pour consulter les plateaux du 1er et du 15 mars [cliquez ici](#).

15/03 : SARTROUVILLE ES

Le club ne peut recevoir ce plateau en raison de l'organisation d'un plateau Fillofoot en même temps. Accord de FOURQUEUX AS pour recevoir.

La Commission dit plateau à jouer à FOURQUEUX AS.

MANTOIS 78 FC

Le club regrette un déplacement trop lointain à CHANTELOUP sur les plateaux du 15 mars et informe ne pas se déplacer.

La Commission regrette votre absence et vous informe que la programmation de ce plateau respecte les critères fixés par la Commission. Par conséquent, elle vous sanctionne d'une amende de 15 euros par équipe (soit 15 x 4 pour absence non excusée à plateau en application de l'annexe 2 RS DYF).

PLATEAUX U9

Pour consulter tous les plateaux de la phase [cliquez ici](#).

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM ESPOIRS

U12 du 10/05/25

53242503 : CHESNAY 78 FC 21 / ROSNY CSM 21

Demande du club de ROSNY CSM pour jouer cette rencontre le 19 avril en raison de sa participation à un tournoi le 10 mai. Refus du CHESNAY 78 FC pour cette date et propose un jour en semaine.

Cette rencontre ne sera modifiable que si une date commune antérieure au 10 mai soit trouvée.

Infractions encadrement

Samedi 8 mars

MESNIL ST DENIS AS : Absence excusée de son encadrant

CHALLENGES DEPARTEMENTAUX

Pour consulter les plateaux du 15 mars [cliquez ici](#).

TESSANCOURT FC

Demande du club pour débiter son plateau de Challenge DYF à 12h00.

Horaire dérogatoire, accord de la Commission.

CHESNAY 78 FC

Réception des courriers de tous les clubs concernés, remerciements.

La Commission ne peut que constater la défaillance du club d'AUBERGENVILLE FC (qu'il reconnaît également) dans l'organisation de ce plateau, et sanctionne le club d'une amende de 35€ pour défaut d'organisation du plateau du 8 février dernier. Concernant les autres clubs, la Commission signale que l'amende n'a été appliquée qu'au club d'AUBERGENVILLE pour non envoi des feuilles de plateaux.

GAMBAIS AS & MESNIL LE ROI AS

Demandes des clubs pour retirer l'amende infligée dans YF 1835, pour non envoi de la feuille de plateau.

Après vérifications, la Commission annule l'amende.

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM ESPOIRS

U12 du 10/05/25

53245142 : CELLOIS CS 21 / ROSNY CSM 21

Demande du club de ROSNY CSM pour jouer cette rencontre le 19 avril en raison de sa participation à un tournoi le 10 mai.

Sous réserve de l'accord écrit du CELLOIS CS. Cette rencontre ne sera modifiable que si une date commune antérieure au 10 mai est trouvée.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

ANDRESY FC

Courrier du club évoquant la rencontre du samedi 8 février contre ECQUEVILLY EFC.

Pris note du retour de la CDPME, en attente de ses conclusions.

2 équipes du 05/04/25

53245458 / 53245458 : MESNIL ST DENIS AS 2 22 / ETANG ST NOM ES 1 21

Le club du MESNIL ST DENIS AS se retrouvant bloqué sur cette journée, car trop de rencontres programmées sur ses installations, la Commission dit rencontres à jouer à ETANG ST NOM ES.

MONTFORT USY

Demande du club pour changer de poule, compte tenu notamment du résultat de ce weekend sur l'équipe U13.

La Commission rappelle dans un premier temps, que vous êtes également associé avec votre équipe U12, qui elle, a gagné 4/3 ce samedi.

De plus, après étude de la phase 1, la position de vos équipes U12 U13 fait que vous êtes censé être dans une poule qui convient mieux à vos résultats, et vous changer de poules risquerait de mettre en difficulté un autre club, sachant que, théoriquement, vous aurez des rencontres plus équilibrées dans les semaines à venir.

Néanmoins, si un club est d'accord pour inverser avec vous, la Commission n'est pas contre, mais il est important de comprendre que la modification implique également vos U12.

FESTIVAL FOOT U13

Pour consulter les plateaux du 15 mars [cliquez ici](#).

Demande de dérogation horaire à 14h00 validée par la Commission pour les plateaux suivants :

P02 : PARIS SAINT GERMAIN FC

P08 : BUC FOOT AO

P14 : MANTOIS 78 FC

P21 : VILLEPREUX FC

P28 : ELANCOURT OSC

P34 : CARRIERES S/S US

P35 : TRAPPES ES

P38 : VERSAILLES 78 FC

P48 : CONFLANS FC

P58 : LES ESSARTS LE ROI

P63 : TRIEL AC

P20 DU 15/03/25 : RAMBOUILLET FC

Demande du club pour jouer ce plateau à 12h30.

La Commission après étude des disponibilités de terrains, donne son accord pour que le plateau se joue à 12h30.

P41 DU 15/03/25 : VILLENES ORGEVAL FC

Demande du club pour jouer ce plateau à 12h30.

La Commission après étude des disponibilités de terrains, donne son accord pour que le plateau se joue à 12h30.

P03 DU 15/03 : VERNEUIL US

Le club nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau en raison d'un trop grand nombre de rencontres sur ses installations.

La Commission prend note et décide plateau à jouer à GUYANCOURT.

FORFAIT AVISE

U10/U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

53242799 : ECQUEVILLY EFC 21

1er forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)

53243858 : EPONE USBS 2

U12/U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

53245843 : CROISSY US 2

53246000 : JOUY EN JOSAS AS 1